

Parmi les principaux réflexes à avoir en cas de démarchage

Si vous recevez ce type de sollicitations, vous devez :

- **demander des informations sur l'identité de l'entreprise** démarcheuse permettant de faire des vérifications sur internet ou auprès des syndicats de votre profession ;
- **vous méfier de telles communications prenant les formes d'une information officielle** émanant d'un service public ;
- **lire attentivement les dispositions contractuelles ou pré-contractuelles** ;
- **prendre le temps de la réflexion et de l'analyse de l'offre** ;
- **diffuser ces conseils de vigilance auprès de vos services et des personnels** qui sont appelés à traiter ce type de courrier dans l'entreprise ;
- **ne payer aucune somme d'argent** au motif qu'elle stopperait une éventuelle action contentieuse.